

Annexe 71 :

SPECIFICATIONS TECHNIQUES D'AGREMENT DES INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES DESTINEES A OPERER DANS UN RESEAU D'ACCES RADIO TERRESTRE UNIVERSELLE DEVELOPPE (E-UTRA)

-Aspects Radioélectriques (ANRT-STA/IR-IMT-LTE)-

I. INTRODUCTION :

Le présent document décrit les caractéristiques radioélectriques requises pour l'agrément des installations radioélectriques destinées à opérer dans un réseau d'accès radio terrestre universelle développé (E-UTRA).

Les exigences en matière de compatibilité électromagnétique, de sécurité basse tension et d'exposition aux effets des rayonnements électromagnétiques ne sont pas couvertes par la présente spécification technique.

II. REFERENCES NORMATIVES :

- **EN 301 908-13** : Compatibilité électromagnétique et aspects du spectre Radioélectrique (ERM); - Stations de base et équipement usager pour les réseaux cellulaires de troisième génération IMT-2000, Partie 13: Norme harmonisée pour IMT-2000- Accès par radio terrestre universelle développé (E-UTRA) (UE).
- **EN 301 908-14** : Compatibilité électromagnétique et aspects du spectre Radioélectrique (ERM); Stations de base et équipement usager pour les réseaux cellulaires de troisième génération IMT-2000, Partie 14: Norme harmonisée pour IMT-2000- Accès par radio terrestre universelle développé (E-UTRA) (BS).
- **EN 301 908-15** : Compatibilité électromagnétique et aspects du spectre Radioélectrique (ERM); Stations de base et équipement usager pour les réseaux cellulaires de troisième génération IMT-2000, Partie 15: Norme harmonisée pour IMT-2000- Accès par radio terrestre universelle développé (E-UTRA) (répéteurs FDD).

III. BANDES DE FREQUENCES :

Technologie	Type d'équipement	Sous bande de fréquences d'émission	Sous bande de fréquences de réception
LTE	Station de base ou Répéteur	925 - 960 MHz	880 – 915 MHz
		1805 - 1880 MHz	1710 - 1785 MHz